



➤ **Préparez le diplôme**

de **CADRE** de **SANTÉ**

**INSTITUT DE FORMATION
DES CADRES DE SANTÉ**

Groupe hospitalier Pitié-Salpêtrière

47, boulevard de l'Hôpital
75651 Paris cedex 13
Tél. : 01 42 16 08 00
Fax : 01 45 70 81 11
E-mail : directeur.ifcs@dfc.aphp.fr

Directrice : Jeanne RALLIER

accès

Métro :
Gare d'Austerlitz
(lignes 5 et 10),
Saint-Marcel (ligne 5),
Chevaleret (ligne 6).

RER C, SNCF :
Gare d'Austerlitz.

Autobus :
24, 57, 61, 63, 65,
67, 89, 91.



**Accueil
Recrutement
Concours**

2, rue Saint-Martin
75184 Paris cedex 04
Tél. : 01 40 27 50 50
<http://formation.aphp.fr>

**ASSISTANCE
PUBLIQUE**



**HÔPITAUX
DE PARIS**

Vos études

Conditions d'admission

Le concours est ouvert aux infirmiers, infirmiers de secteur psychiatrique, puéricultrices, infirmiers anesthésistes, infirmiers de bloc opératoire, manipulateurs en électroradiologie médicale, techniciens en analyses biomédicales, masseurs-kinésithérapeutes, diététiciens, ergothérapeutes, psychomotriciens et préparateurs en pharmacie.

Pour être admis à suivre la formation, les candidats doivent :

- être titulaire du diplôme, certificat ou titre leur permettant d'exercer l'une des professions ci-dessus ;
- justifier de 4 ans d'exercice effectif temps plein dans le métier d'origine au 31 janvier de l'année des épreuves de sélection ;
- avoir subi avec succès les épreuves de sélection organisées au cours du 2^{ème} semestre.

Épreuves du concours

Épreuve écrite d'admissibilité

- Elle consiste en un commentaire d'un ou plusieurs documents relatifs à un sujet d'ordre sanitaire ou social. Épreuve permettant de tester les capacités d'analyse et de synthèse du candidat, son aptitude à développer et argumenter ses idées par écrit.

> **Durée : 4 h - notation sur 20.**

Sont déclarés admissibles les candidats ayant obtenu une note égale ou supérieure à 10 sur 20.

Épreuve orale d'admission (jury composé de trois membres)

Elle comporte, outre l'examen du dossier, deux parties :

- Une présentation d'un dossier comportant (durée : 10 min) :
- un curriculum vitae avec les attestations de l'implication professionnelle dans l'institution et les justificatifs des diplômes ;
- les formations continues avec les attestations ;
- les travaux soumis à publication et études réalisées avec les justificatifs ;



témoignage

Sandrine de PAMPHILIS

Cadre de santé à l'hôpital Bichat-Claude-Bernard à Paris
Diplômée en 2003

« Infirmière pendant de nombreuses années dans différents services, j'ai eu envie de passer d'une fonction de soins directs à une fonction d'organisation, de gestion et de management. Ce qui m'intéresse c'est d'animer, tel un chef d'orchestre, une équipe autour du patient, tout en étant en lien direct avec la direction. »



- le projet professionnel ;
- les fiches d'avis d'opportunité de la candidature.

- Un entretien (durée : 20 min).

Sont déclarés admis, les candidats dont la note finale est égale ou supérieure à 20 sur 40, sans que la note d'admission soit inférieure à 10 sur 20.

Scolarité

La formation au diplôme cadre de santé est conforme au décret du 18 août 1995.

Elle se déroule sur 42 semaines de formation en alternance : 24 semaines d'enseignement théorique, 2 semaines de temps de travail personnel de recherche et de documentation, 15 semaines de stage et 1 semaine de congés.

La formation prépare à l'exercice de la fonction de cadre en service hospitalier ou en école paramédicale.

Un partenariat avec l'université est organisé dans les domaines des sciences et techniques de gestion des institutions sanitaires et sociales.

Un suivi à 10 et 15 mois après la prise de poste est assuré pour l'analyse de la pratique professionnelle.

En fin de formation diplômante, un concours sur titres de cadre de santé est organisé.

- Les conditions d'accès sont les suivantes :
- obtention du diplôme de cadre de santé ;
 - 5 ans d'exercice professionnel effectif dans le **secteur public** ;
 - ou 5 ans d'exercice professionnel effectif dans le **secteur privé**.

Renseignements pratiques

Coût de l'inscription au concours pour les personnes non agent de l'AP-HP : voir la notice du dossier d'inscription.

Votre avenir professionnel à l'AP-HP

Exercice professionnel

L'AP-HP, 39 hôpitaux ou groupes d'hôpitaux, un équipement technologique de haut niveau permet aux cadres de santé :

- d'exercer leurs responsabilités dans le plus grand groupe hospitalier européen ;
- de participer à des projets d'établissement ;
- d'être des professionnels reconnus au sein des services hospitaliers et des écoles paramédicales préparant aux différentes professions de santé.

Carrière

- Cadre supérieur de santé
- Directeur des soins dans un établissement hospitalier ou en école paramédicale
- Coordonnateur général des soins

Formation continue

L'IFCS contribue au développement des compétences des cadres hospitaliers et des cadres formateurs.

Formations universitaires :
5 masters sont proposés :

- Économie et management des établissements hospitaliers ;
- Management des unités de production de soins ;
- Pédagogie ;
- Organisation et logistique ;
- Master cadre expert qualité.